

L'inventaire après décès de Marie Attaignant : quelques aspects économiques à propos des imprimés parisiens de musique au XVI^e siècle

Le 4 juin 1578, les libraires-jurés Pierre Drouart (*fl.* 1562-1581) et Pierre Cavellat (*ca.* 1577- 12 juillet 1628) firent l'inventaire et la prisee des imprimés du fonds de librairie de l'officine typographique des Attaignant¹. Marie Lescallopier, deuxième femme de Pierre Attaignant, présidait aux destinées de l'atelier d'imprimerie depuis les années 1551-1552, époque probable de la mort de son mari. Cet inventaire offre un apport d'ordre à la fois biographique, sociologique et d'histoire monétaire. Il propose en effet un éclairage sur les dernières années de cette célèbre officine typographique ; il précise ensuite la situation des Attaignant au sein du monde des imprimeurs et libraires parisiens ; il permet enfin d'aborder la question du prix des imprimés musicaux. Ces deux derniers aspects, relatifs au livre en tant que marchandise, constituent un ensemble de données concrètes. Ils apportent des éclaircissements quant à la question de la production et du commerce des éditions parisiennes de musique au XVI^e siècle.

Cet inventaire après décès se trouve dans les actes du notaire Philippe Lamiral dont l'étude était sise rue Saint-Jacques², et son existence a été signalée dès 1962 par Georges Wildenstein dans un répertoire contenant près de six mille autres références issues d'un dépouillement de vingt-sept études notariales³.

* Docteur de l'École pratique des hautes études.

¹ Qu'il nous soit permis de remercier M. Mario Fanti, directeur des archives de la basilique Saint-Pétrone de Bologne ; M^{me} Geneviève Guilleminot-Chrétien, conservateur général, adjointe au directeur du département de la Réserve des livres rares de la Bibliothèque nationale de France ; M^{me} Martine Le Goff, conservateur en chef de la médiathèque de Noyon ; et M. Michel Ollion, conservateur en chef du Minutier central (Archives nationales).

² Arch. nat., Min. centr., XXIII, 194, 12 VI 1578.

³ Georges Wildenstein, *Le Goût pour la peinture dans la bourgeoisie entre 1550-1610 d'après les inventaires après décès conservés au Minutier central des Archives nationales*, Introd. de Charles Collet, Paris, Busson, 1962 ; *Gazette des beaux-arts*, p. 133. Ce répertoire de six mille références vient d'être informatisé sur la base minutes consultable aux Archives nationales.

Toutefois, ce document était resté jusqu'ici ignoré des travaux sur l'édition musicale parisienne de la Renaissance, qui ne mentionnaient que huit pièces d'archives se rapportant à Marie Lescallopier-Attaignant⁴. Le présent article en propose trois nouvelles : l'inventaire de 1578, ci-dessous retranscrit puis deux autres documents, datés respectivement de 1570 et 1578, et qui sont tirés du Minutier central.

S'ensuit l'Inventaire des livres demourez apres le dec[ez] [de]ffuncte Marie l'escalopier en son vivant femme de deff[unt] [d]e Pierre Attaignant, luy vivant libraire du Roy en ... de tous les livres tant en musique que aultres estant (...) en sa boutique, en la Rue de la Harpe faicte par ... Pierre Drouart & Pierre Cavellat, libraires jurez en l'université de Paris ce quatriesme Juing mil cinq cens septante huit.

⁴ Cf. respectivement et dans l'ordre chronologique : Arch. nat., Min. centr., XLIX, 30 (21 IV 1545) ; LXXIII, 7 (22 III 1546, n. st.) ; LXXIII, 45 (3 X 1551) ; LXXIII, 20 (25 VI 1554), dans François Lesure, « Pierre Attaignant, notes et documents », dans *Musica disciplina* III, 1949, pp. 33-40.

BnF, ms. fr. 11692, f. 286 et 391v, 1571. Arch. nat. (ci-après AN), Min. centr. (ci-après MCNP), LXXIII, 39 (15 XI 1571), dans Philippe Renouard, *Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, fondeurs de lettres, relieurs, doreurs de livres, faiseurs de fermoirs, enlumineurs, parcheminiers et papetiers ayant exercé à Paris de 1450 à 1600*, Paris, Champion, 1901 (rééd. en fac-simile, Genève, Slatkine, 1969).

AN, MM 391, liasse XXII, 4 (6 VIII 1573) dans Daniel Heartz, *Pierre Attaignant, royal printer of music: a historical study and bibliographical catalogue*, Berkeley, Los Angeles, Univ. of California press, 1969, p. 193.

AN, MCNP, LXXIII, 149 (19 XI 1592), dans Denis Pallier, *Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue (1583-1594)*, Genève, Droz, 1976, p. 54, et Philippe Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI^e siècle*, ouvrage publ. d'après les manuscrits de Philippe Renouard, Paris, Service des travaux historiques de la ville de Paris, fasc. « Cavellat, Marnef et Cavellat », par Isabelle Pantin, 1986, p. 416.

La bibliographie complète des éditions musicales et générales imprimées par Marie Attaignant a été établie dans Philippe Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI^e siècle, ouvr. cité*, t. I, « Abada-Avril », 1964, pp. 155-161 (ci-après RenouardI). Aucune nouvelle source d'archive n'est donnée en plus de celles citées plus haut. La bibliographie des éditions musicales de Renouard a été reprise comme telle dans Daniel Heartz, *Pierre Attaignant, royal printer, ouvr. cité* (ci-après HeartzP).

				l. t.	s.	d.
58	Missale Noyon. in fol.	30 s.	—	87		
234	Demitemps Noyon. 8° esté	7 s. t.	—	86	18 s.	
119	Demitemps Noyon. 8° yuer	7 s. t.	—	44	12 s.	6
14	Mains de papier patté super Real	8 s.	—	5	12	
5	Manuel De Noyon. 4°	2 s.	—		10	
16	Heures a l'usage de Noyon. 16°	1 s. t.	—	1	4	
238	Heures a l'usage de Chartres. 16°	1 s. t.	notéez	17	17	
1	Missale. Noyon. en parchemin fol. Item quatre vingtz dix rames ou environ de plusieurs livres en musicque que Chansons Mottez. Psalmes, livres de dancerie.	4 l. t. 30 s. la rame	—	4 135		
17	Horæ Chartres 16° notéez B. do.	3 s.	—	2	11	
4	Psalterium romanum 8°par[chemin] Bc. do.	4 s.	—		16	
1	Breviaire Noyon 8° compler Rc riglé	22 s.	—	1	2	
2	Breviaire de Noyon 8° completz Rc	20 s.	—	2		
2	Demytemps Noyon 8° yuer R. do.	10 s.	—	1	10	
Somme				390 l. t.	12 s. t.	6 d.

Somme Inventaire par nous soubssignés Pierre Drouart et Pierre Cavellat libraires jurés en l'université de Paris ce quatriesme juin 1578

Trois cens quatre vingtz dix livres Douze tournois, six deniers.

Pierre Cavellat

Pierre Drouart

L'imprimeur-libraire de musique Pierre Attaignant épousa en secondes noces, vers 1545, Marie Lescallopier. L'origine sociale de la famille est inconnue, et rien n'indique qu'il s'agisse d'une famille d'imprimeurs ou de marchands-libraires. Par ce mariage, Attaignant semble donc avoir rompu avec l'endogamie si caractéristique du monde des gens du livre parisien du XVI^e siècle. Marie Lescallopier possédait un certain patrimoine foncier composé d'une maison avec cour et jardin à Saint-Germain-des-Prés, au lieu dit Casset⁵. En 1551, Pierre Attaignant en deviendra propriétaire⁶. De plus, un document, daté du 21 février 1570, nous apprend que le patrimoine foncier des Attaignant s'étendait aussi en dehors de Paris, et qu'il était source de revenus locatifs :

Bail pour six ans par Marye Lescallopier, veuve de Pierre Attaignant, bourgeois de Paris, demeurant actuellement rue de la Harpe, à M. Jehan Chandellier, praticien à Chartres-sous-Monthléry, d'un demi arpent de vigne et de deux pièces à Olainville, moyenant 70 s. t. par an⁷.

Marie Attaignant participe ainsi à ce mouvement caractéristique de la bourgeoisie marchande parisienne qui, dans le dernier tiers du siècle, achetait des terres pour des fermages ou des métayages avec des baux à temps limité : cette nouvelle conception de la terre comme mode de placement des capitaux, se retrouve à la même époque chez les associés Le Roy et Ballard. Entre les années 1570 et 1588, ces imprimeurs-libraires, spécialisés dans l'édition de la musique, signèrent plus de vingt contrats d'achat ou de métayage pour des terrains, des bois et des vignes à Issy, Pierrefitte, Meudon et Clamart⁸.

L'inventaire de 1578 complète ces différents éléments biographiques en fixant avec certitude l'année de décès de Marie Lescallopier-Attaignant⁹. En effet, cette femme imprimeur-libraire y est encore présentée comme la veuve de Pierre Attaignant, et elle semblerait donc avoir dirigé l'officine de la rue de la Harpe pendant vingt-sept ans, de 1551 à 1578, sans avoir eu besoin de se remarier. Il faut enfin ajouter que le partage de sa marchandise de librairie aura lieu quatorze ans plus tard. Léon Cavellat (*fl.* 1553-1600) sera

⁵ AN, MCNP, LXXIII, 21 (21 III 1546, n. st.), cité dans F. Lesure, « Pierre Attaignant », art. cité, p. 7.

⁶ AN, MCNP, LXXIII, 45 (3 X 1551), *ibid.*, p. 10.

⁷ AN, MCNP, LXXIII, 37 (21 II 1570) (source inédite).

⁸ AN, MCNP, XI, 44 à 74. Cf. François Lesure, Geneviève Thibault, *Bibliographie des éditions d'Adrian Le Roy et Robert Ballard (1551-1598)*, Paris, Heugel, 1955 (Publications de la Société française de musicologie, 9, sér. II), p. 13.

⁹ L'année 1571 est proposée comme date de décès de Marie Attaignant dans Roméo Arbour, *Dictionnaire des femmes libraires en France (1470-1870)*, Genève, Droz, 2003, p. 41.

chargé d'en constituer deux lots égaux¹⁰. La mort de la veuve Attaignant a eu naturellement une incidence directe sur l'atelier d'imprimerie puisque ce dernier va définitivement fermer. Le jour même de l'inventaire, la maison des Attaignant, qui appartenait au collègue de Dainville, était à nouveau louée mais cette fois-ci à un musicien :

Bail de neuf ans de la Saint-Jean Baptiste 1578 et moyennant 40 écus d'or d'une maison à Paris, rue de la Harpe, où demeurait la veuve Pierre Attaignant, par le collègue d'Inville à Mathieu Mosnyer, maître joueur d'instruments, bourgeois de Paris, et Denise Du Floch, sa femme¹¹.

Les informations biographiques relatives au patrimoine, et fournies par ces sources, intéressent directement l'histoire de la production des imprimés. En effet, si l'on excepte les associations ponctuelles entre imprimeurs-libraires visant à partager les frais d'investissement pour le lancement d'une édition, une des caractéristiques essentielles de la librairie d'Ancien Régime repose sur l'importance du patrimoine familial. Ce dernier permettait à l'atelier typographique un auto-financement qui palliait la relative faiblesse de circulation d'argent et les faibles possibilités d'emprunt et de crédit¹². Le monde du livre parisien de la Renaissance se présente donc comme une superposition de clans familiaux dont les multiples liens se perpétuent au fil des générations. Ces fronts de parenté et les alliances patrimoniales qui en découlent avaient une très grande importance en raison du caractère familial des officines. La sociologie des professionnels des métiers du livre était ordonnée en amont par la question économique¹³. Ces impératifs affectent aussi, mais à divers degrés, les imprimeurs-libraires spécialisés dans la musique, et l'inventaire de Marie Lescallopier-Attaignant en est une illustration.

¹⁰ AN, MCNP, LXXIII, 143 (19 XI 1592). Cf. Denis Pallier, *Recherches sur l'imprimerie, ouvr. cité*, p. 54.

¹¹ AN, MCNP, LXXIII, 193 (4 VI 1578) (source inédite).

¹² Annie Charon-Parent, « Associations dans la librairie parisienne du XVI^e siècle », dans Frédéric Barbier, Sabine Juratic, Dominique Varry, dir., *L'Europe et le livre : réseaux et pratiques du négoce de librairie, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Klincksieck, 1996, p. 29.

¹³ Le chapitre V de *L'Apparition du livre* de Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, intitulé « Le petit monde du livre », a été le point de départ de notre enquête de prosopographie sur les trois groupes principaux attachés à la manufacture des imprimés : les ouvriers typographes, les maîtres imprimeurs, marchands et libraires, puis les auteurs. Cette approche globale avait un double but : d'une part, remédier à l'absence de conservation des archives des officines et d'autre part tenter de percer les logiques économiques et culturelles liées à ce secteur de production. Cf. Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'Apparition du livre*, 3^e éd., Paris, Albin Michel, 1999, postf. Frédéric Barbier (Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité, 1958), pp. 191-242. Pour l'état actuel de cette thématique, cf. Sabine Juratic, « De la prosopographie des libraires à l'étude des réseaux du livre : bilan et perspectives de recherche », dans Frédéric Barbier, István Monok, dir., *Cinquante ans d'histoire du livre de L'Apparition du livre (1958) à 2008, bilan et projets*, Budapest, Országos Széchényi Könyvtar, 2009, pp. 235-252.

La prise du fonds de l'officine typographique par Pierre Drouart et son neveu Pierre Cavellat, tous deux libraires-jurés, n'a rien d'étonnant de prime abord : depuis le XIII^e siècle, les libraires-jurés détenaient le droit, en tant que suppôts de l'Université, de fixer le prix des livres¹⁴. Cependant, cette prérogative entraînait en conflit avec celle des huissiers-priseurs qui, avec les notaires, étaient désignés pour évaluer les biens dans les inventaires. Le pouvoir royal a soutenu à maintes reprises au cours du siècle les gens du livre sur cette question. Ce privilège, et plus généralement le statut des libraires-jurés, sera confirmé pour la production imprimée par lettre patente de Louis XII en date du 9 avril 1513¹⁵. François II, à son tour, dut rappeler dans une lettre patente du 17 août 1559 que l'estimation et la taxe sur les livres restaient bien l'apanage des libraires-jurés et grands libraires¹⁶. Charles IX fut également contraint, le 27 juin 1577, de préciser à nouveau cette disposition législative¹⁷. La question sera définitivement tranchée en 1618 à la création des nouveaux statuts des métiers du livre, puis confirmée par l'article 68 des *Règlements des imprimeurs et libraires* du 21 août 1686 :

... & sera ledit Inventaire ainsi fait par deux imprimeurs ou libraires, mis & annexe par les Notaires à l'Inventaire des autres meubles, dont il sera fait mention par un seul article dans la minute & grosse de l'inventaire générale (*sic*) des autres effets, qui sera par lesdits notaires¹⁸.

L'estimation des marchandises de livre de l'officine de la rue de la Harpe par les deux libraires-jurés Pierre Drouart et Pierre Cavellat (cf. ill.) est le texte original rédigé de la main de ces deux hommes. Ce document aurait été ensuite inséré directement dans l'acte notarié sans avoir été recopié par un clerc¹⁹ – de sorte que les règlements de 1618 et 1683 peuvent avoir repris une pratique déjà courante²⁰. Toutefois, le choix de ces deux libraires-jurés est aussi révélateur d'un phénomène plus profond, qui renvoie aux liens très proches des

¹⁴ L'Université publiait des séries de prix de livres pour diverses transactions. La série la plus ancienne aujourd'hui connue, remonte au XIV^e siècle : Cf. Charles Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Hachette, 1862, Pièces justificatives, p. 74.

¹⁵ Antoine Fontanon, *Édicts et ordonnances des rois de France traitants de la police sacrée et discipline ecclésiastique (...) Reveuz & augmentez de plusieurs édicts & ordonnances qui auroient été omises aux précédentes éditions, ensemble de celles qui ont été faites depuis la dernière édition de l'an 1585 jusqu'à présent*, 2^e éd., Paris, S. Cramoisy, 1611, IV, p. 421.

¹⁶ Charles Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris, ouvr. cité*, Pièces justificatives, p. 372.

¹⁷ Antoine Fontanon, *Édicts et ordonnances, ouvr. cité*, t. IV, p. 478.

¹⁸ Cité dans Graham Pollard, Erhman Albert, *The Distribution of books by catalogue*, Cambridge, Roxburghe club, 1965, pp. 206-207.

¹⁹ Ce folio se trouve placé dans la liasse des actes notariés après l'inventaire des biens personnels de Marie Attaignant.

²⁰ Des évaluations de livres de bibliothèques pour des inventaires après décès ont été aussi faites par d'autres libraires comme, par exemple, Galliot du Pré.

Attaignant avec le monde des éditions générales et des plus grands libraires parisiens.

La généalogie remonte aux années 1520 : en épousant Claude Pigouchet, fille de Philippe Pigouchet, Pierre Attaignant se trouva alors introduit chez un des plus illustres imprimeurs parisiens²¹. Pigouchet était spécialisé dans la production de livres d'Heures destinés à différents diocèses, et travaillait pour le libraire Simon Vostre²². Outre ce milieu professionnel très favorable, Pierre Attaignant se trouva être le beau-frère de Poncet le Preux (ca. 1513-1559), autre grande figure du monde du livre puisque libraire-juré à partir de 1516, puis grand libraire-juré en 1522²³. Ce dernier, qui travailla notamment avec les libraires Galliot du Pré et Jean Petit²⁴, tint une place centrale dans le monde des imprimeurs-libraires de musique. D'une part, il aurait permis la distribution d'imprimés musicaux de Pierre Attaignant en Allemagne grâce à ses propres réseaux de distribution²⁵. De l'autre, Poncet le Preux semble avoir eu des liens proches avec le deuxième grand imprimeur-libraire de musique parisien, Nicolas Du Chemin (fl. 1541-1576) : ces deux hommes se sont associés avec d'autres libraires pour partager les frais de trois éditions en 1542, 1543 et 1546²⁶. Puis, un an plus tard, ils financèrent à eux seuls

²¹ La source attestant ce mariage est indirecte : il s'agit d'un bail de douze ans, daté du 5 mai 1528, pour la maison de la rue de la Harpe, et accordé par le collège de Dainville à Pierre Attaignant et Poncet le Preux. Il y est précisé que Pierre Attaignant est le gendre de Jeanne Ponceau, veuve de Philippe Pigouchet (Ernest Coyecque, *Recueils d'actes notariés relatifs à l'histoire de Paris et de ses environs au XVI^e siècle, 1498-1545*, Paris, Imprimerie nationale, E. Champion, 1905-1929, t. I, 768).

²² Paris est le plus grand centre typographique d'Europe dans le premier tiers du XVI^e siècle pour ce type d'ouvrage. Cf. Henri-Jean Martin et Jeanne-Marie Dureau, « Années de transition : 1500-1530 », dans Roger Chartier, Henri-Jean Martin, dir., *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, 1983-1986, t. I, p. 217.

²³ Une source d'archives de 1559 indique que Colette Dupuys, veuve de Poncet le Preux, s'accorde pour partager avec Gilles Gourbin, deuxième mari de Marguerite Attaignant (elle-même deuxième fille de Pierre Attaignant), une partie des biens reçus de la succession de Germaine Pigouchet, première femme de Poncet le Preux. Cette source permet ainsi de proposer 1559 comme année probable de la mort du dit Poncet. Cf. AN, MCNP, LXXIII, 53 (2 V 1559) (source inédite).

²⁴ Philippe Renouard, *Documents sur les imprimeurs, ouvr. cité*, p. 168.

²⁵ Daniel Hertz, Laurent Guillo, « Attaignant », dans Stanley Sadie, éd., *The New Grove dictionary of music and musicians*, 2^e éd., London, Macmillan, 2001.

²⁶ Joannes Boemus, *Recueils de diverses histoires touchant les situations de diverses régions*, Paris, Denis Janot pour Nicolas Du Chemin, les frères Langelier, Poncet le Preux et Jacques Regnault, 1542, 262 ff., 8^o ; Pierre Le Lombard, *In omnes D. Pauli epistolae collectanea*, Paris, pour Nicolas Du Chemin, Jean Foucher, Ambroise Girault et Poncet le Preux, 1543, 580 ff., 8^o ; Robert de Tuy, *Commentarium in Apocalypsim Joannis. Liber XII...*, Paris, par Guillaume Thiboust pour lui-même, Nicolas Boucher, Nicolas Du Chemin, Ambroise Girault, Maurice de La Porte, Guillaume le Bret, Poncet le Preux et Oudin Petit, 1546, 263 ff., 8^o.

une traduction des traités de médecine de Claude Galien. Ils sollicitèrent alors un privilège du Parlement de Paris, qui leur fut octroyé le 10 mai 1547 par Lormier²⁷. Ces liens ne furent pas seulement professionnels mais aussi personnels : Poncet le Preux était le tuteur de Catherine Delahaye, orpheline de Jean Delahaye, fripier parisien, doté de lettres de bourgeoisie. Or, cette jeune femme épousera le 6 novembre 1545 Nicolas Du Chemin²⁸. D'une certaine manière, Poncet le Preux s'est trouvé être le beau-père « par courtoisie » de Nicolas Du Chemin, lequel devient *ipso facto* allié de la famille de Pierre Attaignant. Poncet le Preux arrangea-t-il le mariage de Du Chemin ? Toujours est-il qu'un an plus tard, le 6 octobre 1546, le ménage Du Chemin aura une fille prénommée Jeanne²⁹ : cette enfant sera baptisée le lendemain et, parmi les noms des parrains et marraines, figure celui de Colette Dupuys, deuxième femme de Poncet le Preux³⁰.

Marie, fille cadette de Pierre Attaignant et Claude Pigouchet, épousera en premières noces, vers la fin des années 1530, Pierre Aleaume. Par ce mariage, elle intégrera alors le monde de la grande bourgeoisie marchande parisienne versée dans le négoce des tissus. En effet, son mari et deux de ses beaux-frères étaient bonnetiers. Néanmoins, les liens avec les grands libraires parisiens furent maintenus. Pierrette Aleaume, belle-sœur de Marie Attaignant-Aleaume, avait épousé le grand imprimeur-libraire Jean Loys (*fl.* 15..?-1547) spécialisé dans les éditions en caractères grecs. Une autre belle-sœur de Marie Attaignant-Aleaume, elle aussi appelée Marie, épousa en deuxième noces Guillaume Cavellat (*fl.* 1547-1562). Ce dernier fut donc le beau-frère de Marie Attaignant-Aleaume mais aussi le père de Pierre Cavellat, qui a rédigé en 1578 l'inventaire de Marie Lescallopier-Attaignant. Il fut aussi le père de Léon Cavellat, imprimeur conformément à la tradition familiale, lequel épousera le 27 août 1578 Jeanne Deshayes... veuve de Nicolas du Chemin³¹. Léon Cavellat put ainsi récupérer le matériel d'imprimerie de Du Chemin. Du fait de ces différentes alliances, Pierre et Léon Cavellat étaient les neveux de Marie Aleaume, elle-même fille de Pierre Attaignant.

Ces liens entre les Cavellat et les Attaignant vont se prolonger avec Marie Lescallopier-Attaignant. En effet, Guillaume Cavellat (le père de Pierre et

²⁷ *Les Six principaux livres de la thérapeutique...*, Paris, par Nicolas du Chemin pour lui-même et Poncet le Preux, 1547, 8°, f. aij ch. 2r.

²⁸ Ernest Coyecque, *Recueil d'actes notariés, ouvr. cité*, II, 3883.

²⁹ BnF, mss., nouv. acq. fr. 12096, cité par François Lesure, Geneviève Thibault, « Bibliographie des éditions musicales publiées par Nicolas Du Chemin (1549-1576) », dans *Annales musicologiques* I, Paris, Société de musique d'autrefois, 1953, p. 270.

³⁰ Fichier Laborde, Nat. 12096, fiche 23784.

³¹ AN, MCNP, LXXIII, 84, f. 406 (27 VIII 1578) : cité dans Philippe Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens*, fasc. « Cavellat, Marnef et Cavellat », *ouvr. cité*, pp. 414-415.

Léon), alors veuf, se remarie le 18 juin 1559 avec Denise Girault, fille du libraire-juré Ambroise Girault et de Denise de Marnef, elle aussi de la famille des imprimeurs-libraires du même nom. De cette union naîtront cinq enfants, dont Barbe Cavellat, née en 1572 et qui se mariera le 12 février 1590 avec l'avocat au Parlement Nicolas Du Chesne³². Cet avocat n'est autre que le fils du philologue et humaniste Léger Du Chesne, le principal auteur publié par Marie Lescallopier-Attaignant entre 1556-1567.

Le dernier aspect sur lequel l'inventaire de 1578 nous renseigne est relatif à la composition du fonds de librairie de la rue de la Harpe à la mort de Marie Lescallopier-Attaignant. Il est possible de reconstituer l'histoire d'une partie des éditions qui y sont contenues puis de tenter une enquête sur les prix de vente des imprimés musicaux. Cependant, la forme de cet inventaire appelle deux précisions.

Pierre Drouart et Pierre Cavellat ont donné une valeur financière à l'ensemble de ces imprimés en monnaie de compte (livres, sous et deniers). Or, cette pratique était devenue illégale depuis un an : en effet, par sa fameuse ordonnance de septembre 1577, Henri III avait décidé le rétablissement de l'écu pour toutes transactions. L'administration royale pensait ainsi endiguer la très forte inflation monétaire qui, depuis les années 1555-1560, se produisait en France³³.

La deuxième précision porte sur le fonds de librairie lui-même. Deux catégories d'ouvrages sont répertoriées : les livres liturgiques (missels, bréviaires, etc.) et les imprimés musicaux. Les premiers sont définis en fonction de leur usage lié au temps liturgique, comme les *Demi-temps* pour l'été ou l'hiver, mais aussi en fonction de leurs formats. La musique, quant à elle, est désignée par rames de feuilles imprimées sans précision de format. Cela tient peut-être au fait que les éditions musicales de l'officine Attaignant furent toutes publiées (si l'on s'en tient à la production conservée) à partir de 1536 dans le format in-quarto oblong³⁴.

Un premier constat peut être tiré à la lecture de cet inventaire : aucune mention n'est faite des éditions non musicales lancées par Marie Lescallopier-Attaignant. Il s'agissait en l'occurrence de traductions latines d'auteurs de l'Antiquité faites par Léger Du Chesne, ainsi que de pièces d'occasions écrites

³² AN, MCNP, LXXIII, 224 (12 II 1590) : cité dans Denis Pallier, *Recherches sur l'imprimerie*, *ouvr. cité*, p. 52.

³³ « Ordonnance du Roy sur le fait et règlement général des monnoyes » : cf. Antoine Fontanon, *Édicts et ordonnances*, *ouvr. cité*, t. II, art. 4, p. 194.

³⁴ Auparavant, des années 1528 à 1536, Attaignant imprima dans un format in-octavo oblong. La seule exception réside dans la publication en 1532 de sept éditions de messes polyphoniques de format in-folio.

par Adrien Turnèbe. Les seules éditions générales inscrites dans cet inventaire désignent les livres liturgiques présentés plus haut, et qui furent presque tous commandés par le chapitre de Noyon. Il faut néanmoins ajouter à cela un livre d'Heures destiné au diocèse de Chartres et un psautier pour le propre de Paris. L'ensemble constitue un total de douze éditions et de sept cent onze volumes. La présence de ces livres liturgiques pour le propre de Noyon peut surprendre de prime abord, car elle renvoie aux premiers travaux d'imprimeur de Pierre Attaignant. En effet, celui-ci publia en 1525, en association avec son beau-frère Poncet le Preux, un bréviaire pour le chapitre de Noyon³⁵. Une source d'archives du 18 avril 1526 retrace ainsi le règlement de la transaction entre Jean Poupart, chanoine de Noyon, et Pierre Attaignant, assisté ici par Germaine Pigouchet, femme de Poncet le Preux et chargée de représenter son mari absent³⁶. Les chanoines s'adressèrent ensuite par deux fois à Pierre Attaignant pour de nouvelles éditions de livres liturgiques : en 1541, Attaignant et son gendre Hubert Jullet publièrent un missel de format in-folio, revu et corrigé par l'évêque et doyen du chapitre, Jean de Hangest (1525-1577)³⁷. Cette édition a dû représenter une commande importante non seulement en raison du format, mais aussi par l'impression sur vélin qui en a été faite³⁸. À cet égard, l'inventaire de 1578 signale la présence dans les réserves de l'officine de Marie Attaignant, d'un « Missale. Noyon en parchemin [,] fol. », estimé 4 livres tournois. Il pourrait s'agir ici de l'unique exemplaire restant de l'édition, sans doute luxueuse, du missel de Jean de Hangest.

On sait que des exemplaires de livres liturgiques étaient toujours en réserve dans l'atelier de la rue de la Harpe quelques années plus tard : un acte notarié du 31 mars 1544, signé par Pierre Attaignant et ses deux gendres Hubert Jullet et Pierre Aleaume, l'atteste. En effet, suite à la mort de Claude Pigouchet, première femme d'Attaignant, un partage est fait portant sur les biens de Germaine Pigouchet. Cette dernière, également décédée, avait transmis à sa sœur Claude tout ou partie de la marchandise d'imprimerie qu'elle détenait vraisemblablement de son père Philippe Pigouchet. Or, ces partages

³⁵ *Breviarum secundum insignis ecclesie Noviomensis (...) Pars estivalis...*, Paris, chez Pierre Attaignant, 1525. HeartzP, 1 ; RenouardI, t. I, 271.

³⁶ Ernest Coyecque, *Recueil d'actes notariés, ouvr. cité*, I, 620.

³⁷ Jean de Hangest a légué sa bibliothèque au couvent des Cordeliers à Paris où il est décédé. Le fonds de Noyon ne possède aucun ouvrage de lui. Plus généralement, le noyau le plus ancien des collections de la bibliothèque du chapitre de Noyon remonte à la fin du XVII^e siècle, et on ne sait rien de la composition de cette bibliothèque au XVI^e siècle (Nicolas Petit, « Les collections de la bibliothèque du chapitre de Noyon », dans *La Bibliothèque du chapitre*, Noyon, Ville de Noyon, 2006, p. 22).

³⁸ *Missale ad usum insignis ecclesie Noviomensis noviter impressum ac emendatum (...) Johanne Hangesto*, Paris, chez Pierre Attaignant et Hubert Jullet, 1541. HeartzP, p. 98 ; RenouardI, t. I, p. 368.

mentionnent des missels pour le propre de Noyon³⁹. Une deuxième commande du chapitre eut lieu en août 1546, portant sur la réédition du bréviaire mais aussi d'un manuel⁴⁰. À cet égard, l'inventaire signale la présence de cinq exemplaires de *Manuel* restés en réserve. Cette production s'est-elle bien vendue ou le chapitre de Noyon a-t-il régulièrement passé des commandes à l'atelier de la rue de la Harpe après 1546? Il est difficile de répondre. Seule certitude, les livres liturgiques commandés par les chanoines de Noyon sont à nouveau cités le 25 juin 1554. Marie Lescallopier-Attaignant racheta alors à Jean Matheau tout un ensemble d'ouvrages imprimés entre 1530 et 1545 par Pierre Attaignant, et on trouve dans l'acte de vente la mention de : « messels, manuels, brevieres et heures, le tout usage de Noyon »⁴¹. Ce Jean Matheau, d'une famille de riches marchands-bouchers parisiens, avait épousé en 1547 Germaine Attaignant, deuxième fille du premier mariage de Pierre Attaignant avec Claude Pigouchet, et veuve d'Hubert Jullet à partir de 1545. Ces imprimés qui retournent ainsi dans l'officine de la rue de la Harpe devaient vraisemblablement provenir du partage que Pierre Attaignant fit le 31 mars 1544 entre ses deux gendres, Hubert Jullet et Pierre Aleaume, partage dont il a été question plus haut. Le fait de les récupérer laisse penser que ces livres liturgiques étaient considérées comme vendables. Néanmoins, ces éditions sont encore présentes en 1578 dans le fonds de librairie de Marie Lescallopier-Attaignant.

L'histoire de cette production de livres liturgiques, par le biais des sources d'archives, illustre les liens privilégiés entre les chanoines de Noyon et les Attaignant. Malheureusement, aucun indice ne permet de savoir si cela s'est étendu à la production d'imprimés musicaux. En effet, les éditions de musique d'Attaignant qui se trouvent à Noyon seraient très certainement arrivées au XVII^e siècle car elles proviennent de la collection personnelle de Paul Pénon (1627-† 12 août 1689)⁴². Originaire de Paris, ce clerc fut sous-chantre à la

³⁹ AN, MCNP LXXIII, 4 (31 III 1544, n. st.): cf. F. Lesure, « Pierre Attaignant, notes et documents », art. cité, p. 4.

⁴⁰ *Breviarum secundum insignis ecclesie Noviomensis*, Paris, chez Pierre Attaignant, 1546 (HeartzP, 138; RenouardI, I, 394). *Manuel insignis ecclesie Noviomensis*, Paris, chez Pierre Attaignant, 1546 (HeartzP, 139; non donné in RenouardI).

⁴¹ AN, MCNP LXXIII, 20 (25 VI 1554): cf. F. Lesure, « Pierre Attaignant, notes et documents », art. cité, p. 11.

⁴² Il s'agit de quatre recueils factices (cote: Rés. XXVIII, 045-048) contenant treize éditions de musique sacrée:

Liber primus quinque et viginti musicales quatuor vocum motetos complectitur..., Paris, Pierre Attaignant, 1534 (HeartzP, 46; RenouardI, I, 315); *Liber secundus quatuor et viginti musicales quatuor vocum motetos habet*, Paris, Pierre Attaignant, 1534 (HeartzP, 47; RenouardI, I, 316); *Liber tertius viginti musicales quinque, sex vel octo vocum motetos habet*, Paris, Pierre Attaignant, 1534 (HeartzP, 49; RenouardI, I, 317); *Liber quartus XXIX musicales quatuor vel quinque parium vocum modulos habet*, Paris, Pierre Attaignant, 1534 (HeartzP, 318; RenouardI, I, 50); *Liber quintus. XII trium priorum tonorum Magnificat continet*, Paris, Pierre Attaignant, 1534 (HeartzP,

cathédrale de Noyon. À sa mort, ses livres prirent place dans la bibliothèque du chapitre.

L'autre grande source d'information que délivre cet inventaire concerne les imprimés de musique. Quatre genres musicaux sont mentionnés : des chansons, des motets, des psaumes et des « dancieries », mais sans que soit donnés les titres précis des éditions. Plusieurs hypothèses sont possibles. Ces musiques ont-elles été toutes imprimées par Marie Attaignant ? Ou s'agit-il, pour certains exemplaires, d'éditions de Pierre Attaignant ou d'autres imprimeurs, qui seraient en dépôt rue de la Harpe ? Enfin, le cas d'éditions aujourd'hui perdues mais imprimées par Marie Lescallopier-Attaignant n'est pas à exclure. Sur la base de la production conservée, il est seulement possible d'établir que les chansons et les « dancieries » peuvent correspondre aux éditions de Marie Attaignant⁴³. En revanche, des éditions de motets et de psaumes ne renvoient,

52 ; RenouardI, I, 319) ; *Liber septimus XXIII trium, quatuor, quinque, sexve vocum modulus dominici adventus nativitatisque ejus, ac sanctorum eo tempore occurrentium habet*, Paris, Pierre Attaignant, 1534 (HeartzP, 56 ; RenouardI, I, 321) ; *Liber octavus XX musicales motetos quatuor, quinque vel sex vocum modulus habet*, Paris, Pierre Attaignant, 1534 (HeartzP, 57 ; RenouardI, I, 322) ; *Lib. Undecimus XXVI musicales modulus habet quatuor et quinque vocibus editos*, Paris, Pierre Attaignant, 1535 [n. st.] (HeartzP, 63 ; RenouardI, I, 332) ; *Lib. Duodecimus XVII musicales ad virginem Christaparam salutationes habet*, Paris, Pierre Attaignant, 1535 (HeartzP, 64 ; RenouardI, I, 333) ; *Liber decimus quartus XIX musicas cantiones continet P. de Manchicourt, insignis ecclesie Tornacensis prefecto authore*, Paris, Pierre Attaignant et Hubert Juliet, 1539 (HeartzP, 85 ; RenouardI, I, 353) ; *Missarum musicalium quatuor vocum. Liber Primus*, Paris, Pierre Attaignant, 1534 (HeartzP, 48 ; RenouardI, I, 323) ; *Missarum musicalium ad quatuor voces pares. Liber secundus*, Paris, Pierre Attaignant, 1534 (HeartzP, 51 ; RenouardI, I, 324) ; *Missarum musicalium quatuor vocum cum suis motetis. Liber tertius*, Paris, Pierre Attaignant, 1540 (HeartzP, 93 ; RenouardI, I, 364).

Ces recueils sont reliés en veau brun. Un encadrement à double filet, avec des fleurons dorés aux angles, a été estampé à froid sur le plat supérieur. Les tranches sont dorées et ouvragées. Cette reliure semble dater de la fin du XVI^e siècle ou du début du XVII^e siècle. Elle a été restaurée en mai 1952. Sur le plat supérieur de chacun des recueils, le nom de la partie vocale a été gravée en petite capitale et en lettre d'or : *superius*, contra-ténor, ténor, *bassus*. Un foliotage manuscrit a été porté sur chacun des recueils, de 1 à 268. Il est en chiffre romain pour les parties de *superius*, de contra-ténor et de *bassus*, mais en chiffre arabe pour la partie de ténor (écriture du XVI^e ou du XVII^e siècle). Une table alphabétique des titres compris dans ces treize éditions a été commencée mais est restée inachevée : elle s'arrête à la lettre « C » (écriture qui semble du XVII^e siècle). Cette table se trouve au bi-feuillet inséré au début du recueil de la partie de ténor lors de la reliure. Toujours dans le recueil de la partie de ténor, au feuillet de reliure avant le contre-plat inférieur, on trouve le texte manuscrit suivant : « *deus in nomine fac et in* [illisible] » (écriture du XVII^e siècle). Un long texte manuscrit se trouve juste avant la page de titre de la première édition de motets qui débute le recueil de la partie de *bassus*. Ce texte latin s'apparente à une prière d'exorcisme (écriture du XVI^e siècle). *Ex-libris* ms du XVII^e siècle, « P. Penon », écrit trois fois sur chaque page de titre des quatre recueils. Cachet bleu et ovale apposé sur chaque page de titre des recueils : « Biblioth. du Chapitre* Noyon* ». Cette estampille date de 1954.

⁴³ *Premier livre contenant XXVI chansons nouvelles en musique à quatre parties en deux volumes*, Paris, par la veuve Pierre Attaignant, 24 VI 1553 (HeartzP, 168 ; RenouardI, I, 429). *Sixiesme*

en l'état actuel des connaissances, qu'à la production conservée de Pierre Attaignant.

L'analyse du fonds de librairie de l'officine de la veuve Attaignant révèle un aspect que la bibliographie de la production conservée occultait. En effet, si l'on considère non plus les titres des éditions mais le nombre d'exemplaires en réserve, on obtient alors le résultat suivant : les livres liturgiques représentent un volume de sept cent onze unités bibliographiques. Les éditions musicales, estimées environ au nombre de quatre-vingt-dix rames de papier, avoisinent les quarante-cinq mille feuilles d'impression. Combien de volumes cela représentent-il ? Une moyenne peut être calculée à titre d'hypothèse, si l'on prend en compte non seulement les éditions de Marie Lescallopier-Attaignant mais aussi celles de Pierre Attaignant, conformément à ce que laisse supposer l'inventaire. Les éditions in-quarto en un ou deux volumes de la veuve Attaignant sont systématiquement composées de huit feuilles imprimées⁴⁴, ce qui nous donnerait le chiffre de cinq mille six cent vingt-cinq volumes (fourchette haute). Les éditions in-quarto de Pierre Attaignant en quatre volumes et au nombre de feuillets le plus élevé (comme les éditions de motets de 1534-1535) sont composées de seize feuilles imprimées : on obtient alors à peu près deux mille huit cent douze volumes (fourchette basse). La moyenne de ces deux nombres est de quatre mille deux cent dix-huit volumes, ordre de grandeur plausible et pouvant correspondre aux quarante-cinq mille feuilles d'impression musicales enregistrées par les libraires-jurés Pierre Drouart et Pierre Cavellat.

Dès lors, les éditions de musique représentent, en nombre d'exemplaires, une part très largement supérieure à celle des éditions générales inscrites dans cet inventaire. Or, la bibliographie de la production conservée de Marie Attaignant pouvait faire croire au phénomène inverse, puisqu'elle donne cinq éditions musicales contre vingt-trois éditions générales⁴⁵. Il semble donc que l'atelier de la rue de la Harpe soit resté un centre important de réserve de musique imprimée, et cela malgré le monopole de fait des associés Le Roy et Ballard depuis la mort de Du Chemin vers 1576. La bibliographie des

livre de danceries, mis en musique a quatre parties par Claude Gervaise, Paris, par la veuve Pierre Attaignant, 2 X 1555 (HartzP, 170 ; RenouardI, I, 433). *Troisieme livre de danceries a quatre et cinq parties veu par Claude Gervaise*, Paris, par la veuve Pierre Attaignant, 10 I 1556 [1557] (HartzP, 172 ; RenouardI, I, 443). *Septieme livre de danceries, mis en musique a quatre parties par Estienne Du Tertre*, Paris, par la veuve Pierre Attaignant, 1557 (HartzP, 173 ; RenouardI, I, 444).

⁴⁴ Les éditions de Marie Lescallopier-Attaignant sont toutes en un ou deux volumes à l'exception du *Missarum musicalium quatuor vocum liber tertius* de 1556 qui devait être en quatre volumes (seule la partie de ténor subsiste).

⁴⁵ La bibliographie établie par Renouard signale l'existence d'éditions connues seulement par les catalogues anciens. Toutefois, dans le doute, ces dernières ne sont pas prises en compte dans ce calcul. Elles ne modifieraient pas fondamentalement la proportion ici établie.

éditions conservées de la veuve Attaignant ne mentionne d'ailleurs aucune édition musicale postérieure à 1557⁴⁶. Quant aux éditions générales, l'officine en produira au moins jusqu'en 1567. Marie Lescalopier-Attaignant vivra encore onze ans. Se serait-elle concentrée, durant ce temps, sur le commerce des éditions de musique plutôt que sur leur production ? On sait seulement que la première boutique spécialisée dans la vente de partitions n'apparaîtra que bien plus tard : il faut en effet attendre les années 1690-1692 pour que le marchand-papetier Henri Foucault crée un magasin réservé à cette catégorie d'ouvrages⁴⁷.

L'autre enseignement de cet inventaire concerne la question des prix de vente des imprimés de musique. L'information est d'importance, car aucun autre témoignage du XVI^e siècle mentionnant des prix de fonds de librairie de musique à Paris n'est connu⁴⁸, et le catalogue de vente de partitions de musique le plus ancien aujourd'hui conservé pour Paris date de 1683⁴⁹. Il émane de la maison Ballard, et on y trouve aussi quelques titres d'éditions des années 1560-1570⁵⁰. Seules deux sources archivistiques abordent la question du prix des imprimés pour le XVI^e siècle. La première est un contrat du 23 juin 1551 entre les associés Robert Granjon et Michel Fezandat d'une part, et un certain Gervais Fleurent de l'autre, pour vendre « la marchandise de livres » entreposée dans leur boutique des Grans-Jons. Il fut convenu que ce dernier serait, de façon hebdomadaire, rétribué 3 sols tournois. Ce montant correspondait à un pourcentage de 15 % pour chaque livre tournois composant la somme totale des ventes de la semaine⁵¹. Toutefois, rien n'indique ici

⁴⁶ Il convient de noter une exception : deux feuillets d'une chanson du musicien François Le Febvre ont été insérés dans *Le Dieugard de la ville de Paris, a monseigneur de Guise (...) à son retour de la prise de Calais*, Paris, par la veuve Pierre Attaignant, 1558 (HeartzP, 174 ; RenouardI, I, 448).

⁴⁷ Anik Levries-Lesure, *Édition et commerce de la musique gravée à Paris dans la première moitié du XVIII^e siècle : les Boivin, les Leclerc*, Genève, Minkoff, 1976 (Archives de l'édition musicale française, 1), p. 13.

⁴⁸ Il existe aussi deux exemples de prix d'achat d'imprimés de musique d'Attaignant, mais rien ne prouve que ces derniers aient été vendus directement par l'officine elle-même : Daniel Heartz, *Pierre Attaignant, royal printer, ouvr. cité*, pp. 128 et 134.

⁴⁹ Ce phénomène est général pour la librairie parisienne de 1563 à la fin 1630. Cf. Giles Mandelbrote, « La nouvelle édition de Graham Pollard et Abert Herman, *The Distribution of books by catalogue*. Bilan des travaux préparatoires : catalogues français », dans Annie Charon, Élisabeth Parinet, dir., *Les ventes de livres et leurs catalogues – XVII^e-XIX^e siècle*, Paris, École des chartes, 2000, p. 53.

⁵⁰ Pour la bibliographie et la présentation de ces catalogues, cf. Laurent Guillo, *Pierre I^{er} Ballard et Robert III Ballard, imprimeurs du roy pour la musique (1599-1673)*, Sprimont, Mardaga, 2003, I, p. 166.

⁵¹ Cité par Ernest Coyecque, *Recueils d'actes notariés, ouvr. cité*, II, 5846. Ce Gervais Fleurent est né à Bourges, et s'est mis au service de Robert Granjon à l'âge de dix-huit ans (AN, MCNP, VIII, 191, 2 VI 1545 (source inédite).

qu'il s'agisse spécifiquement d'éditions musicales. De fait, Philippe Renouard a recensé pour la seule année 1551, quatre éditions générales pour une seule édition musicale⁵². La seconde source n'est plus liée directement au monde du livre, puisqu'il s'agit d'un inventaire après décès du maître des comptes Jean de Badonvilliers⁵³. La bibliothèque du défunt, estimée par le libraire-juré Galliot du Pré le vendredi 6 juin 1544, contenait quelques éditions musicales, dont quatre imprimées par Pierre Attaingnant. Les estimations données par Galliot du Pré seront analysées un peu plus bas.

L'inventaire de 1578, qui complète ces deux dernières sources, propose un prix par rame de feuilles imprimées. Ce prix correspond donc à la feuille d'impression, et serait ainsi assez proche du prix de vente des éditions « en blanc » – on sait que l'expression désigne les feuillets imprimés sans les frais de reliure, ou éventuellement de peinture. Reliure et décoration peinte étaient à la charge de l'acheteur : la hausse des tirages aurait entraîné un surcoût pour le libraire si ce dernier avait dû vendre reliés tous les exemplaires d'une même édition. L'autre raison de vente des livres « en blanc » était liée à la question pratique du transport des éditions, qui se faisait par tonneaux dans lesquels il était plus facile de ranger des feuilles imprimées non reliées⁵⁴.

⁵² Philippe Renouard, « Fezandat », *Cahier inédit* déposé à la Réserve des livres rares de la BnF.

⁵³ AN, MCNP, VI, 68 (6 VI 1544) : cette source est publiée par Jérôme Pichon et Georges Vicaire, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris, 1486-1600*, Paris, H. Leclerc et P. Cornuau, 1895, pp. 24-32. La transcription est reprise avec la concordance des titres des éditions d'Attaingnant dans François Lesure, « Un amateur de musique au début du XVI^e siècle. Jean de Badonvilliers », dans *Revue de musicologie* 35, 1953, pp. 79-81. La source est analysée par Daniel Hertz, *Pierre Attaingnant, royal printer, ouvr. cité*, pp. 126-127. Elle figure également dans les inventaires étudiés par Roger Doucet, *Les Bibliothèques parisiennes du XVI^e siècle*, Paris, A. et J. Picard, 1956, p. 173.

⁵⁴ Febvre et Martin, *L'Apparition du livre, ouvr. cité*, p. 159. Les imprimeurs-libraires de musique ont dû sans doute, comme leurs confrères des éditions générales, se conformer à cet usage. En attestent peut-être les six exemplaires « en blanc » d'éditions de messes polyphoniques publiées par Le Roy & Ballard en 1558 et 1559, et qui se trouvent dans le fonds de la basilique Saint-Pétronne de Bologne. Il s'agit des titres suivants : 1) *Missæ tres a Claudio Goudimel*, Paris, Adrian Le Roy & Robert Ballard, 1558 ; 2) *Missæ tres a Sermisy, Maillard, Goudimel*, Paris, Adrian Le Roy & Robert Ballard, 1558 ; 3) *Missæ tres Petro Cadeac*, Paris, Adrian Le Roy & Robert Ballard, 1558 ; 4) *Missæ tres Petro Certon*, Paris, Adrian Le Roy & Robert Ballard, 1558 ; 5) *Missa pro defunctis*, Paris, Adrian Le Roy & Robert Ballard, 1559 ; 6) *Missa ad imitationem moduli M'a mie un jour*, Paris, Adrian Le Roy & Robert Ballard, 1559.

Ces six éditions ont été attachées ensemble à l'aide d'une simple ficelle, dont il ne subsiste plus que quelques fragments dans des trous de couture. Des feuillets ont donc été perdus, et certaines messes sont incomplètes. Ces exemplaires sembleraient être à Saint-Pétronne depuis le XVI^e siècle : le catalogue le plus ancien de ce fonds a été rédigé en partie par un copiste anonyme à la fin du XVIII^e siècle. On y trouve comme seule indication au dernier folio la date du 8 *juigno* 1805, avec un ajout manuscrit d'une autre main signé par un certain Girolamo Simoni Sinleo (?). Il semblerait donc que ce dernier ait achevé la rédaction du catalogue. Les éditions de messes de

L'inventaire après décès de Marie Lescalopier-Attaignant de 1578 propose donc une évaluation précise par rames de feuilles imprimées : la rame de vingt mains, soit cinq cents feuilles, vaut 30 sols tournois. Le quotient du nombre de feuilles par le prix de la rame donne le prix de chaque feuille imprimée, soit ici 0,06 sols tournois la feuille d'impression ou, converti en deniers, 0,72 deniers. Cette prisée des feuilles d'impression par Drouart et Cavellat fut-elle équivalente aux prix de vente au détail dans la boutique ? Rien ne l'assure formellement mais cela n'est pas exclu. Roger Doucet, dans son étude sur les bibliothèques parisiennes, estime ne pas avoir trouvé d'écarts significatifs entre les prix donnés dans les inventaires de bibliothèques privées et dans ceux des fonds de commerce avec des livres neufs⁵⁵.

Cet inventaire de 1578 permet, pour la première fois, d'établir une comparaison avec celui du 6 juin 1544 de Jean de Badonvilliers. En effet, dans ce dernier document, deux éditions musicales « en blanc » de Pierre Attaignant ont été prisées. Il est alors possible ici de s'approcher au plus près du prix de la feuille d'impression (cf. tableau).

La comparaison du prix des feuilles d'impression entre ces deux sources est instructive : on passe de 0,6 (et 0,5) sols tournois en 1544 à 0,06 sols tournois en 1578, soit une chute de 90 % du prix de la feuille imprimée de musique. Deux observations peuvent être faites. Lors des grandes grèves de 1571-1572, les compagnons imprimeurs présentèrent au Parlement de Paris un libelle exposant leurs difficultés de travail. Selon eux, la grande cherté des livres était imputable aux libraires qui, avec un

grand repos de corps, & d'esprit, doublent & triplent quelquesfois leur argent au bout de l'année, en vendant seulement trois deniers la feuille d'impression, qu'ilz vendent bien souvent à raison de plus de quatre deniers, qui est la seule occasion & vraye source de la grande cherté des Livres qu'ilz rejettent calumnieusement sur les pouveres Compagnons, sçavoir leur avarice immodérée & désir de gain excessif, qui est pour le moins, cent cinquante pour cent⁵⁶.

La plainte des compagnons-imprimeurs doit être entendue dans le contexte de la forte chute de production parisienne au cours des années 1570-1571⁵⁷. Elle

Le Roy & Ballard sont mentionnées comme suit : « *Libro uno, avendo in fine alcuni fogli lacerati, et il libro a senza cartoni* » (f. A° 31r). Ces exemplaires ont donc une double particularité qui en font la rareté : ils n'ont jamais été reliés ni déplacés au cours de l'histoire.

⁵⁵ Roger Doucet, *Les Bibliothèques parisiennes, ouvr. cité*, pp. 72-73. L'auteur a dépouillé près de cent trente inventaires parisiens dressés entre 1493 et 1547.

⁵⁶ *Remonstrances & mémoires, pour les compagnons imprimeurs, de Paris & Lyon : opposans. Contre les libraires, maistres imprimeurs desdits lieux* [s. l., s. n., s. d.], 6 ff. non ch., 4° (A-C², BnF, Z THOISY-328), f. C2v.

⁵⁷ Denis Pallier, *Recherches sur l'imprimerie, ouvr. cité*, p. 16.

Tableau du prix des feuilles d'impression de musique dans l'inventaire de 1544 de Badonvilliers.

Éditions « en blanc »	Format	n ^{bre} de volumes	n ^{bre} de feuillets	n ^{bre} de feuilles	prix de l'édition	prix de la feuille d'impression en sol tournois et en denier
<i>Claudii de Sermisy, regii sacelli, submagistri, nova et prima mottetorum ceditio...</i> Paris, par Pierre Attaignant et Pierre Jullet, 1542 (HeartzP, 103 ; RenouardI, I, 370).	4° obl.	4 vol.	80 ff.	20	12 s. t.	0, 6 s. t. / 7, 2 d.
<i>Io. Lupi, chori sacrae virginis Marie cameracensis magistri musicae cantiones...</i> Paris, par Pierre Attaignant et Pierre Jullet, 1542 (HeartzP, 105 ; RenouardI, I, 371).	4° obl.	4 vol.	64 ff.	16	8 s. t.	0, 5 s. t. / 6 d.

fournit aussi une information précieuse sur le prix des feuilles d'impression et sur les usages prétendus des libraires. Si en vendant 3 deniers la feuille les libraires doubleraient leur revenu, cela implique un coût raisonnable de la dite feuille autour de 1,5 denier. Ce coût était-il en vigueur en 1544 au moment de l'inventaire après décès de Jean de Badonvilliers, et à une époque de prospérité économique pour l'édition parisienne⁵⁸ ? Le témoignage que constitue le *Catalogus librorum* publié par Jean Loys le 1^{er} octobre 1546 tendrait à le confirmer : dans cette publication, cet imprimeur-libraire donne le prix de vente pour chacune de ses éditions. La comparaison entre les informations du catalogue et l'aspect matériel (feuillet et format) des exemplaires des éditions conservées rend possible le calcul des feuilles d'impression : on obtient en général 2 deniers pour des textes nécessitant des fontes habituelles, et 3 deniers pour des textes en grec⁵⁹. Cet exemple montre que les indications de prix de la feuille imprimée données par les imprimeurs grévistes dans leur libelle sont vraisemblables, mais aussi que les 7,2 ou 6 deniers de l'inventaire de Badonvilliers font un effet de contraste. L'édition de musique s'apparenterait alors à une branche typographique de luxe.

La deuxième remarque a trait à l'effondrement du prix de la feuille d'impression de musique en 1578, avec le chiffre de 0,72 deniers. Aucune documentation ne permet à ce jour d'expliquer ce phénomène ni d'étayer les différentes hypothèses possibles. S'agissait-il d'éditions invendues, et en quelque sorte bradées ? Cette évaluation basse fut-elle décidée en vue d'une vente aux enchères ultérieure ? Face à ces incertitudes, quelques indicateurs objectifs généraux sur le contexte économique de la fin du siècle peuvent pourtant être avancés.

L'inflation et la perte de valeur des monnaies de compte sont un des grands effets de la crise monétaire qui va se produire après la mort de Henri II. De nombreux témoins ont perçu et analysé le phénomène de la cherté sensible dans le troisième tiers du XVI^e siècle pour l'ensemble des marchandises, en constatant une hausse des prix en 1580 quatre à cinq fois supérieure à celle de 1500⁶⁰. Le calcul du prix des feuilles d'impression de musique à partir de l'inventaire de Marie Attaignant indique une tendance opposée. Toutefois, cela induirait-il une chute du marché parisien des éditions musicales ? Ce n'est pas évident.

⁵⁸ Henri-Jean Martin, « Classements et conjonctures », dans *Histoire de l'édition française, ouvr. cité*, I, p. 442.

⁵⁹ Marie-Josèphe Beaud-Gambier, Sylvie Postel-Lecocq, fasc. « Jean Loys », dans Philippe Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens, ouvr. cité*, p. 9.

⁶⁰ Pour une analyse critique de ces témoignages en comparaison avec la valeur réelle des marcs d'or et d'argent d'une part, et des fluctuations des monnaies de compte qui rendaient tangible cette inflation d'autre part, cf. Henri Hauser, « Controverse sur les monnaies 1566-1573 », dans *Travailleurs et marchands dans l'ancienne France*, Paris, F. Alcan, 1929, pp. 108-109.

La conjoncture de la librairie parisienne bénéficie de la reprise économique générale des années 1575 à 1585, reprise en partie due aux réserves monétaires de la bourgeoisie marchande de la capitale⁶¹. Cette décennie correspond aussi à une mutation profonde dans la librairie parisienne. À partir de cette époque, les libraires vont prendre part au commerce international, notamment par le biais des foires allemandes, et cela stimulera la production. De plus, la disparition de nombreux ateliers typographiques, suite aux vicissitudes des Guerres de religion comme de la crise économique, a favorisé un phénomène de concentration autour d'une dizaine d'officines qui furent alors très actives⁶². La production musicale s'intègre pleinement dans ce mouvement de monopole et de dynamisme. En effet, les associés Le Roy & Ballard, seuls imprimeurs spécialisés de musique à Paris à partir de 1576, maintiendront une production d'imprimés à un bon niveau de 1573 à 1588. De surcroît, le taux le plus élevé de parutions pour toute leur production du XVI^e siècle se situe en 1578, avec vingt et un titres, et cela précisément au moment de l'inventaire du fonds Attaignant. Rien ne permet donc de penser que l'estimation faite par Cavellat et Drouart des feuilles d'impression de musique à 0,72 deniers corresponde à un effondrement du marché de l'édition musicale.

Lu dans le contexte de l'époque, l'inventaire de 1578 délivre trois enseignements principaux. Tout d'abord, les connaissances purement documentaires relatives à la biographie de Marie Attaignant incitent à reconsidérer la chronologie du marché parisien des imprimés de musique. Il n'est en effet pas certain que les associés Le Roy & Ballard aient été en situation de monopole pour le négoce des éditions musicales avant la mort de la veuve Attaignant. Les quarante-cinq mille feuilles d'impression de musique mentionnées dans l'inventaire, et qui se trouvaient en réserve dans la boutique de la rue de la Harpe, rendent plausible l'hypothèse d'une activité commerciale de vente de partitions de la part de Marie Attaignant. Le deuxième enseignement met en évidence le fait que deux des trois officines typographiques parisiennes de musique de la Renaissance ont été très liées à celles des éditions générales. Les liens familiaux entre Pierre Attaignant et Nicolas Du Chemin se sont noués grâce à Poncet le Preux, avant de se prolonger avec Guillaume et Léon Cavellat. Ces fronts de parentés comme assise principale du fonctionnement des officines typographiques et comme caractéristique structurelle du monde du livre parisien sous l'Ancien-Régime affectent donc aussi, au XVI^e siècle, une partie du monde de l'édition musicale. Enfin, l'inventaire de 1578, qui s'apparente à un catalogue du fonds de librairie de Marie Attaignant, permet

⁶¹ Denis Pallier, *Recherches sur l'imprimerie*, *ouvr. cité*, p. 9, note 31.

⁶² H.-J. Martin, *Livres, pouvoir et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Paris, Genève, Droz, 1969, pp. 47-57.

d'articuler d'autres sources archivistiques, et d'esquisser ainsi une histoire des prix des partitions de musique. Toutefois, cette économie historique souffre de la rareté des documents, et il est, à cet égard, impossible d'élucider avec certitude les raisons de l'écart du prix de la feuille d'impression de musique entre 1544 et 1578. Il apparaîtrait cependant que l'imprimerie musicale à Paris au XVI^e siècle a été une branche de la typographie de luxe. Si cela venait à se confirmer par de futures découvertes documentaires, cette donnée serait aussi à prendre en compte pour l'étude de la diffusion de ces imprimés.

PSALMVS 2. CLAVDIN *cum quinque uocibus.*

QVARE fremuerunt gentes & populi me di ta ti sunt ina ni a

Altiterunt reges terre & principes conuenerūt in vnum aduerfus dominum

& aduerfus cristum eius Dirumpamus vincula eorum & proj ci amus a nobis iu-

gum iplo rum Qui habitat in ce lis ir ri de bit eos Tūclo-

quetur ad eos in ira fu a & in furore suo conturbabit eos.

EGO AVTEM TACET.

Édition d'Attaignant des motets de Claudin de Sermisy citée dans l'inventaire après décès de Jean de Badonvilliers. BnF, Rés. Vm¹ 139.